

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2012

PROGRAMMATION ET GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES - (N° 244)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT**N° 11**présenté par
M. Eckert

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 1, après la première occurrence du mot :

« et »,

insérer le mot :

« des ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.